



DIRECTION TERRITORIALE GRAND-EST

**RÉUNION DU COMITE SOCIAL ET ÉCONOMIQUE GRAND-EST EST
DU 1^{er} JUILLET 2019**

PRÉSENTS	Fonction	ABSENTS EXCUSÉS	Fonction
Jean-Pierre RENAUD	Président	Pierre GELDREICH	Directeur de l'Agence Travaux Rhin-Vosges
Marie-Claude MUNSCHI	CSRH		
Nathalie HORNY	Responsable RH Droit Privé		
Bernard LEGRAND	Responsable Pôle SST		
Fadila FAULHABER	Assistante Sociale		
Laure DONISCHAL	Assistante Sociale		
Denis LITT	CAAA		
Dr Marie MALLARD	Médecin du Travail MSA		
Eloi SCHNEIDER	Titulaire		
Hervé PIERRON	Titulaire		
Philippe LITT	Titulaire		
Erwin VANCAUWENBERGE	Titulaire		
Jonathan WAGNER	Titulaire		
Marc PUIGVERT	Titulaire		
Christophe STRAUB	Titulaire		
Sébastien JOAN	Titulaire		
Anthony FEST	Titulaire		
Nicolas GRIMMER	Titulaire		
Pauline KOEHLI	Titulaire		
Dominique BORDENAVE	Représentant syndical		
Didier GROSS	Représentant syndical		

- 1. Appel des membres du CSE**
- 2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 28.05.2019**
- 3. CSST :**
 - **Validation par le CSE des attributions de la CSSCT (cf. page 12 accord dialogue social)**
 - **Validation des modalités de fonctionnement de la CSSCT (projet ci-joint)**
 - **Bilan 2018 du Service Social (projet ci-joint)**
 - **Projet de DIA sur l'application du décret sur la Sécurité des Chantiers Forestiers (projet ci-joint)**
 - **Projet de document informatif sur l'utilisation de remorques ONF « routières » attelées à un véhicule utilitaire (projet ci-joint).**
- 4. Règlement Intérieur du CSE**
- 5. Grille de suivi :**
 - **Article 6 de l'Accord National relatif au télétravail**

- **Tableau de suivi mensuel des entrées- sorties des OF**
- 6. Suivi des effectifs**
- 7. Divers :**
 - **Affectation Taxe d'apprentissage**
 - **Travail du dimanche**

En préambule, le Président demande des nouvelles du collègue CTX de l'ATRV grièvement blessé suite à un accident routier du travail. Ses blessures sont importantes, mais aujourd'hui son pronostic vital n'est plus engagé. Une enquête de la CSSCT est organisée à la date du 2 juillet 2019.

Le Président informe les membres du CSE des annonces qui ont pu être faites en fin de semaine dernière, à l'occasion de la réunion du Conseil d'Administration. Dans l'attente du rapport et des arbitrages ministériels qui doivent être publiés dans les jours à venir, les informations communiquées sont les suivantes :

- Maintien de l'ONF en tant qu'EPIC et maintien du versement compensateur, donc confortation de la position de l'ONF
- Filialisation des activités concurrentielles
- Nomination d'un nouveau Directeur Général dans les prochaines semaines
- Fortes attentes de nos partenaires par rapport à la crise scolytes
- Rationalisation des fonctions support
- Modernisation de la GRH.

Le Président précise que la DT Grand Est a un important socle domanial qui préserve une partie importante de l'activité des salariés de la DT.

Le Président informe les membres du CSE qu'il les tiendra informé de toutes les évolutions au fur et mesure des communications d'informations. Il n'hésitera pas à réunir un CSE extraordinaire si nécessaire durant l'été.

Un séminaire du CODIR Plénier est prévu le 9 juillet.

Le Président estime qu'il est impératif que l'ONF reparte sur de nouvelles bases claires et saines. Le dernier COP était très ou trop optimiste.

Depuis deux ans, des économies drastiques ont été faites en diminuant les investissements et la masse salariale, par une baisse imposée des effectifs.

Les membres du CSE informent le Président de l'inquiétude des personnels sur le terrain.

Le Président comprend l'inquiétude des personnels et entend l'utilité de les rassurer.

Les choses devraient maintenant rentrer dans l'ordre et les solutions envisagées être annoncées.

1. APPEL DES MEMBRES DU CSE

Tous les membres du CSE sont présents.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 28.05.2019

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. CSST

➤ **Validation par le CSE des attributions de la CSSCT (cf. page 12 accord dialogue social)**

Les attributions données par le CSE à la CSSCT sont les suivantes :

- Droit d'alerte en cas de danger grave et imminent
- Inspection des lieux de travail
- Inspection préalable aux plans de prévention
- Prévention du harcèlement et des RPS
- Analyse de dossier informatif
- Réclamations individuelles et collectives en matière d'hygiène, de santé et de sécurité
- Ainsi que tout dossier sur demande du CSE.

Les désaccords sur le traitement des dangers graves et imminents, le recours à une expertise, et les attributions consultatives restent de la compétence du CSE.

Le responsable du pôle SST propose que le CSSCT soit également compétent pour mener les enquêtes relatives aux accidents graves.

Un membre du CSE demande pourquoi il faudrait préciser « grave », parce qu'il est toujours compliqué de placer le curseur de gravité.

Le secrétaire du CSE et de la CSSCT confirme la pratique actuelle relative aux enquêtes accidents. Il estime néanmoins être confronté à un problème de communication : alors qu'il est toujours informé régulièrement des accidents survenus en Alsace, il n'a absolument aucune information en ce qui concerne les accidents qui surviennent sur les secteurs de Sarrebourg et Vosges Montagne.

En ce qui concerne le secteur de Sarrebourg, une organisation similaire à celle en place en Alsace en lien avec les CAAA devrait pouvoir être mise en œuvre. L'organisation à optimiser pour le secteur de Vosges Montagne sera différente puisque les déclarations d'accident du travail relèvent de la compétence de la MSA.

Le secrétaire estime qu'il faut mettre en place une transmission d'information par les CTX qui s'occupent des déclarations accident sur le site de la MSA.

Le responsable du Pôle SST informe les membres du CSE de l'importance de travailler avec des adresses mails ONF.

Un membre du CSE et de la CSSCT estime qu'il est également important de mettre en place une meilleure communication au sein du pôle SST pour que tous les conseillers sécurité aient connaissance des accidents survenus sur l'ensemble du territoire.

Le Président demande que ces points soient clarifiés. Il charge la CSRH de s'occuper de ce travail afin de présenter une proposition à l'occasion de la prochaine réunion du CSE.

➤ **Validation des modalités de fonctionnement de la CSSCT (projet ci-joint)**

La CSRH présente le projet de rédaction du document « Modalités de fonctionnement » joint à l'invitation.

La précision relative aux enquêtes AT (cf. ci-dessus) sera ajoutée au texte.

Il est précisé que le PV sera rédigé par un représentant du personnel, « sous la responsabilité et le contrôle du Secrétaire du CSE » et contiendra un résumé des positions.

Le secrétaire du CSE et de la CSSCT estime qu'il manque un point en ce qui concerne l'intervention urgente des membres de la CSSCT en cas d'alerte relative à un signalement par un collègue.

Le CSRH estime qu'il faut distinguer trois cas de figure :

- 4 réunions / Inspections par an
- Visites des chantiers par les membres de la CSSCT dans le cadre de leurs crédits d'heures de délégation
- Réunions extraordinaires en cas de danger grave : en cas de nécessité et sans attendre ces Inspections trimestrielles, une visite de terrain sera organisée avec une délégation restreinte du CSSCT.

Un membre du CSE intervient suite à la présentation de la dernière proposition ci-dessus, pour exprimer une nouvelle fois son incompréhension et celle des personnels en ce qui concerne la mise en place d'horaires hebdomadaires à 39 heures durant toute la période estivale pour l'UP Vosges Montagne.

Il entend qu'il faut être réactif et que des réunions peuvent être organisées en cas de difficulté, mais rien n'est fait en ce qui concerne cette difficulté.

Le Président ne souhaite pas que tous les sujets soient mélangés.

Des dispositifs de fortes chaleurs ont été mis en place.

Un bilan sera réalisé en fin de période de référence, après une première année de fonctionnement avec des horaires modulés et annualisés.

En ce qui concerne le crédit kilométrique illimité prévu par l'Accord Refonte du Dialogue Social, un membre du CSE s'étonne du maintien sur les bulletins de paie du compteur dégressif des kilomètres payés.

L'outil PLÉIADES est en cours de paramétrage suite à l'entrée en vigueur de l'Accord. Ce compteur n'a effectivement plus lieu d'être et ce point sera signalé au service en charge de la paie et du paramétrage de l'outil informatique au niveau de la DG.

En ce qui concerne la gravité des accidents justifiant enquête, un membre du CSE demande à quel niveau on met le curseur.

La CSRH propose de ne pas mettre de précisions à ce sujet dans le document, et que la décision d'organiser une enquête soit prise à l'issue d'un échange entre les membres de la CSSCT et le pôle RH.

La CSRH propose d'intégrer un point 6.2 en ce qui concerne la remontée des accidents.

Elle propose que le document soit amendé des propositions notées ce jour, en vue d'une validation à la réunion de la CSSCT du 29 août à Sélestat.

Le technicien prévention de la CAAA rappelle l'importance de préserver l'anonymat des salariés dans les comptes rendus lorsqu'ils traitent de situations individuelles.

➤ **Bilan 2018 du Service Social (projet joint)**

Les Assistantes Sociales présentent en séance leur bilan pour l'année 2018.

En ce qui concerne le public accompagné par les assistantes sociales, les membres du CSE notent que les retraités de droit privé n'en font pas partie contrairement aux retraités fonctionnaires.

A priori, il s'agit d'une répartition historique avec une prise en charge de ces anciens personnels de droit privé par les assistantes sociales de la MSA.

Un membre du CSE précise qu'à l'occasion des départs en retraite, les salariés de droit privé sont confrontés à de graves difficultés, notamment pour monter les dossiers de retraite complémentaires.

Les assistantes sociales ne refusent généralement pas leur aide à un personnel qui les contacte, mais elles ne disposent pas des moyens nécessaires pour accompagner systématiquement tous les personnels à l'occasion de leur départ en retraite ou ultérieurement.

Un membre du CSE demande si une information pourrait être diffusée aux salariés afin qu'ils comprennent le calcul des indemnités journalières, notamment celles perçues en cas d'accident du travail, afin de comprendre le prélèvement des cotisations sociales ouvrières (la CAAA verse des indemnités journalières nettes après avoir retiré la CSG/CRDS – quid du calcul des IJ sur le bulletin de paie, sans prélèvement des mêmes cotisations).

Le technicien prévention propose de fournir un document explicatif à ce sujet.

➤ **Projet de DIA sur l'application du décret sur la Sécurité des Chantiers Forestiers (projet joint)**

Commande passée au service RH et au pôle SST pour accompagner la mise en œuvre du décret sur la Sécurité des Chantiers Forestiers.

La DIA reprend une bonne partie des dispositions opérationnelles à mettre en œuvre sur les chantiers forestiers pour garantir la sécurité des personnels. La DIA est présentée avec une entrée par métier.

Un membre du CSE estime qu'il faudrait compléter la liste des « je dois » sur la fiche du métier de TFT par « porter les baudriers et casques lors des visites de chantier ».

De la même façon, en ce qui concerne la fiche métier de CTX, ajouter la mention « en cas d'exploitation de parcelles à fort risque d'encrouement, organiser des chantiers avec débardage simultané ».

Le responsable du Pôle SST explique que le principe de ces fiches était de renvoyer au règlement intérieur des chantiers forestiers et non pas de rappeler dans le détail, l'ensemble des principes à respecter. Le but était aussi de se limiter aux changements intervenus suite à l'entrée en vigueur du décret.

En ce qui concerne la transmission de la fiche de chantier, le secrétaire du CSE demande que soit précisé « en amont ».

La CSRH propose de passer au vote.

Le secrétaire du CSE estime qu'il sera dans l'obligation de voter CONTRE dans la mesure où pour lui, le point crucial non acté dans la DIA, est l'ouverture des chantiers et l'échange systématique entre le CTX et les membres de l'équipe en début de chantier par rapport aux difficultés qu'ils vont rencontrer sur le chantier.

La CSRH a noté ce rappel important et fera un rappel au DATRV afin que lui-même fasse un rappel aux CTX.

Vote des membres du CSE : 3 abstentions et 8 votes contre.

➤ **Projet de document informatif sur l'utilisation de remorques ONF « routières » attelées à un véhicule utilitaire (projet joint)**

Le Responsable du Pôle SST présente ce document rappelant les consignes à respecter en cas d'utilisation de remorque ONF « routière ».

Les membres du CSE signalent un certain nombre de dysfonctionnements constatés au quotidien sur les chantiers. Ils expriment les difficultés constatées : feux défectueux, absence de plaque à l'immatriculation du VP du salarié...

La CSRH fera remonter ces dysfonctionnements au DATRV afin qu'un rappel soit fait.

Le responsable du pôle SST estime qu'il doit s'agir d'un sujet de responsabilité collective : si un salarié détériore un matériel dans la journée, il devra le signaler au CTX afin que les mesures adéquates soient mises en œuvre.

Un membre du CSE demande que la fiche soit complétée pour préciser « un contrôle visuel » du gonflage des pneus.

La CSRH propose que cette fiche soit diffusée à tous par le biais de l'envoi des bulletins de paie.

4. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CSE

La CSRH présente en séance les modifications apportées au projet de règlement intérieur du CSE telles que proposées par les membres du groupe de travail.

Les remarques exprimées lors de cette présentation seront prises en compte. Une nouvelle version sera rédigée et transmise au secrétaire.

La version définitive sera validée à l'occasion de la réunion du 22/07/19.

En ce qui concerne la fiche navette – questions aux RUP ou chefs de service :

- Le projet de fiche sera transmis en amont de la réunion du CSE du 22 juillet 2019
- Un projet de procédure sera également joint à l'envoi : à voir avec Frédéric GUERIN, mise en place de l'outil « démarches simplifiées ».

5. GRILLE DE SUIVI

➤ Article 6 de l'Accord National relatif au télétravail

La CSRH a fait le point avec la DG au sujet du changement exceptionnel de la journée de télétravail sur la semaine.

Sous réserve que cela ne devienne pas une habitude, il est possible à titre exceptionnel, soit à la demande du manager, soit à l'initiative du salarié, de déplacer sur la semaine, la journée de télétravail. Ce déplacement devra toujours être validé par le manager.

➤ Tableau de suivi mensuel des entrées – sorties

Le tableau des entrées et des sorties depuis le 1/01/2019 est distribué en séance.

6. SUIVI DES EFFECTIFS

Les mouvements de personnel ayant eu lieu au mois de juin sont les suivants :

- 4 départs en retraite au 30/05/19
- 2 adhésions au dispositif de CPA au 1/6/19
- 1 embauche en CDI – ATE Nord Alsace.

4 embauches en sortie d'apprentissage sont prévues à l'automne au sein de l'ATRV.

Un membre du CSE demande si les apprentis BTS technicien forestier ou en services fonctionnels pourront, comme pour les apprentis OF, être recrutés à l'issue de leur contrat.

La CSRH précise qu'ils pourront postuler en externe sur des recrutements ouverts par l'ONF.

7. DIVERS

➤ **Affectation Taxe d'apprentissage**

Document récapitulatif joint à l'invitation.

➤ **Travail du dimanche**

Consultation du CSE en ce qui concerne le projet de participation d'une salariée, chef de projet au sein de l'Agence Études, aux tournées de surveillance de la brigade équestre sur le secteur du Massif de Haye et du Lac de Pierre Percée pour l'ATE Meurthe et Moselle, aux dates suivantes : 30/06/19, 1/09/19 et 15/09/19.

Vote POUR à l'unanimité.

➤ **Intervention du trésorier du CSE :**

- Don à un salarié en difficulté suite à l'incendie de sa maison : deux virements réalisés pour un montant total de 9996.88€
- Frais d'expertise comptable : proposition du Cabinet Horizon 3900€ HT. Le Trésorier demande délibération des membres du CSE pour contracter avec ce Cabinet : 11 voix POUR
- Œuvres sociales : forte demande des collègues Vosgiens pour mise en place d'un partenariat avec un parc d'attraction local. Ce partenariat a été mis en place. Des billets pourront donc être obtenus par les salariés.
- Réunion de 3 anciens CTE de Lorraine, BCA et Alsace pour clôture des comptes :
 - il a été acté un partenariat entre les deux CSE de la DT GE afin que les personnels puissent participer à une action organisée par l'un ou l'autre des CSE. Une délibération sera nécessaire lorsqu'une action sera organisée conjointement.
 - Le CTE Alsace était propriétaire de 2 Mobil home. La propriété sera transférée au CSE GE Est. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la réunion du CSE du mois de juillet.
- Un salarié de l'UP de Sarrebourg souffre d'une allergie aux chaussures de sécurité. Il a présenté une attestation de son médecin traitant en ce sens.
Le Responsable de l'UP de Sarrebourg a demandé que le salarié soit reçu par le Médecin du travail afin que l'aptitude au poste soit étudiée. La difficulté est que le RV est dans 3 semaines. Comment gérer cette période intermédiaire ?
Le secrétaire du CSE demande s'il ne serait pas possible dans l'intervalle de lui fournir des chaussures de sécurité fournis dans le cadre du marché d'EPI Alsace.
- Attribution des jours de pénibilité : les ouvriers forestiers d'Alsace bénéficie des jours de pénibilité CCN au même titre que l'ensemble des OF de l'ONF.

- Paiement des heures supplémentaires avant la fin de la période de référence : les membres du CSE souhaitent que les heures supplémentaires réalisées par les salariés dont la durée du travail est annualisée puissent être payées avant la fin de la période de référence.
La CSRH répond que cela n'est à priori pas possible dans un système d'annualisation du temps de travail. Il s'agit d'un sujet traité au niveau national.

PJ. :

Jointe(s) au compte-rendu :
- Fiche de suivi actualisée au 01/07/2019.

Le secrétaire du Comité

